

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES

06/03/2012

• Droit de préemption

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption et décide de laisser libre à la vente le bien situé au lieu dit «Pré de Coste», section ZB n° 187 d'une superficie de 715 m².

• Contrat architecte « construction du local de l'ACCA »

Après consultation auprès de 4 architectes, la proposition d'honoraires de Mme Blandine ALLEZARD-CHAMBON a été retenue pour la somme de 1 050 € HT pour la mission suivante :

- Esquisse avant projet
- Mises au point
- Mission de demande de Permis de Construire
- Dossiers graphique (plan, coupe, façades insertion) et administratif (notices accessibilité et sécurité).

• Avis sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Le Conseil Municipal est en parfait accord avec les objectifs cités dans le schéma régional et donne un avis favorable avec réserve :

- Les élus n'ont pas été associés à la réflexion et n'ont pas aujourd'hui d'éléments permettant de cerner les dispositions concrètes qui s'appliqueraient sur notre territoire alors que par ailleurs, un travail au niveau communautaire est en cours pour mettre en avant des propositions d'alternatives énergétiques (bois, hydraulique,etc ...) ou de réduction de notre consommation énergétique.
- Concernant le Schéma Eolien, est proposé comme territoire favorable, une liste de communes dont Lorlanges dans son intégralité.
- Regrette l'imprécision concernant la description des critères environnementaux et techniques qui interviendront finalement dans la décision qui revient à Monsieur le Préfet et précisément sur nos territoires.

• Amortissement travaux d'assainissement

Suite aux travaux d'assainissement effectués dans le village de Lachaud pour un montant de 6 043.39 €, il convient de modifier les tableaux d'amortissement.

Le Conseil Municipal décide d'amortir les dits travaux sur une durée de 30 ans.

• Demande de viabilisation terrains au tout à l'égout au lieu dit « Les Roches »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté contre l'extension du réseau assainissement pour les motifs suivants :

- les certificats d'urbanisme ont été délivrés avec un assainissement individuel
- la collectivité a déjà engagé des frais afin de les rendre constructibles « extension du réseau électrique et éclairage public).
- Les deux parcelles concernées d'une superficie chacune de 1 140 m² sont aptes à

recevoir un assainissement individuel.

- **Centre de Tri et d'enfouissement de déchets à St Beauzire**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Communautaire du Pays de Blesle a pris une motion contre le projet du Centre de Tri et d'Enfouissement de déchets à St Beauzire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la dite motion :

- approuve à l'unanimité la motion prise par la CCPB contre le projet de tri et d'enfouissement de déchets à St Beauzire.